

Cette semaine :

- **Données météorologiques**
- **Mildiou**
- **Black-rot**
- **Oïdium**
- **Vers de la grappe**
- **Cicadelle verte**
- **Flavescence dorée**
- **Mesures agro-écologiques**
- **Divers**

Stades phénologiques

La majorité des parcelles sont au stade "grain de pois à fermeture de la grappe". Le Gamay est au stade "fermeture complète de la grappe". Du millerandage est signalé sur Gamay et de la coulure sur Merlot et Loin de l'oeil.

Les rameaux post-gel sont au stade "grains de plomb/grains de pois".



"Fermeture de la grappe" sur Gamay.

DONNEES METEOROLOGIQUES

La fin de la semaine dernière a encore été arrosée, les cumuls varient entre 17 et 37 mm. Lors des pluies de la nuit de lundi à mardi, 3 à 6 mm ont été enregistrés. Pour la semaine en cours, des pluies sont annoncées jusqu'à mercredi, ensuite une période de beau temps est prévu jusqu'à lundi prochain.

MILDIOU

Analyse de risque

Observations:

Sur les témoins non traités, les symptômes sur feuilles sont en progression, les grappes sont également impactées. Au vignoble, des symptômes sur feuilles sont signalés, avec ponctuellement présence de quelques dégâts sur grappes.

Mildiou sur grappe.



Modélisation :

Des contaminations épidémiques ont été modélisées sur l'ensemble des secteurs lors des pluies du 3 juillet et le 4 juillet sur les secteurs les plus arrosés (Cestayrols et Senouillac). La pression exercée par le mildiou reste à un niveau fort, des contaminations épidémiques sont possibles dès 3 mm. Les symptômes issus des contaminations du 3-4 juillet devraient être visibles autour du 8 juillet.

Préconisations

Au vignoble, les symptômes sur feuilles progressent, 3mm suffisent pour engendrer des contaminations épidémiques. Attention sur les parcelles avec présence de taches, des repiquages sont possibles, lors des rosées matinales. Intervenez avant la pluie, si vous êtes en fin de rémanence ou si lessivage.

Produits de contact, strictement préventifs:

- * Bouillie bordelaise RSR NC, cuivre 3,75kg/ha (5 applications maximum)
- * Lutiram, Polyram DF, métirame de zinc, 2kg/ha (3 applications)
- * Dithane Néotec, Penncozeb WP, mancozèbe, 2kg/ha (4 applications max) **CMR, ZNT=50m**

Systémiques, strictement préventifs:

- * Enervin, Privest, amétoctradine/métirame - zn, 2,5kg/ha (2 applications max)
- * Mildicut, dissodium phosphonate /cyazofamide, 4,5L/ha (3 applications max)
- * Redeli, phosphonate de disodium, 2,5L/ha (3 applications max) + contact biocontrôle
- * LBG01F34, phosphonate de potassium, 4L/ha (5 applications max) + contact biocontrôle
- * Futura, phosphonate de potassium/dithianon, 4L/ha (4 applications max), **CMR**

Préventif avec une action de rattrapage si application dans les 24 h qui suivent la pluie:

- * Eperon Pépète, Ridomil gold MZ, méfénoxam/mancozèbe, 2,25kg/ha (2 applications max), **CMR, ZNT=50m**
- * Grip top, Forum top, diméthomorphe /métirame, 2,5kg/ha, (2 applications max)
- * Forum gold, Aktuan DTI, diméthomorphe /dithianon, 1,5kg/ha, **CMR**, (2 applications max)
- * Lingot, diméthomorphe/zoxamide 1L/ha (2 applications max)
- * Amphore F, mandipropamid/folpel, 2,5kg/ha, **CMR**, (2 applications max)
- * Idaho, Pajo, zoxamide/cymoxanil, 0,45kg/ha, **CMR**, (2 applications max)
- * Ampexio, mandipropamid/zoxamide, 0,5kg/ha (1 application max)

Les doses indiquées sont les doses homologuées. **Données optidose : 80% de la dose homologuée suivant le stade phénologique de la vigne (uniquement avec des appareils face par face, et vitesse < ou = à 5,5km/h)**

Alternatives

Mise en oeuvre de la prophylaxie.

A retenir

Soyez vigilants jusqu'à la véraison, anticipez le risque de pluie.

BLACK-ROT

Analyse de risque

Observations:

Cette semaine, la progression des symptômes sur grappes est importante sur les témoins non traités et également au vignoble. Des parcelles saines jusqu'à présent sont aujourd'hui impactées directement sur les grappes. Dans certaines situations, jusqu'à 50% de la récolte peut être détruite.

Analyse de risque:

Des contaminations ont eu lieu lors des pluies survenues sur la période du 21 juin au 4 juillet, des nouvelles sorties de symptômes sur baies sont attendues dans les prochains jours. Restez vigilants, jusqu'à la "véraison".

Black-rot sur grappes.



Préconisations

Surveillez l'évolution des prévisions météo. Attention, sur les parcelles atteintes, les symptômes peuvent se propager avec l'humidité matinale. Intervenez avant les pluies sur l'ensemble des parcelles.

* Polyram DF, Lutiram, métirame Zn, 2kg/ha (dose homologuée), (3 applications max)

* Dithane Néotec, Penncozeb WP, mancozèbe, 2kg/ha (dose homologuée), (4 applications max) **CMR**, **ZNT=50m**

* Enervin, Privest, amétoctradine/métirame-zn, 2,5kg/ha (2 applications max)

* Eperon Pépîte, Ridomil Gold MZ, méfénoxam/mancozèbe, 2,25kg/ha (2 applications max), **CMR**, **ZNT=50m**

* Futura, phosphonate/dithianon, 4L/ha (4 applications max), **CMR**

Famille des IDM: recommandation 2 applications/an.
* Lidal, Concorde, tétraconazole, 0,3L/ha (2 applications max)

* Mayandra, tébuconazole, 0,4L/ha, (3 applications max), **CMR**

* Score, difénoconazole, 0,12L/ha (2 applications max)

* Ecrin Pro, fenbuconazole, 1,5L/ha (2 applications max)

* Safran, tétraconazole/fenbuconazole, 0,4L/ha (3 applications max)

Spécialités à base de strobilurines:

* Natchez, trifloxystrobine, 0,125kg/ha (2 applications max)

* Strobly DF, krésoxym méthyl, 0,2kg/ha (2 applications max), **CMR**

Attention aux mélanges Enervin + IDM.

Alternatives

Les produits à base de soufre ne sont pas homologués mais ont une efficacité secondaire démontrée à 8 kg/ha.

A retenir

Intervenez avant les pluies jusqu'à la "véraison", en présence de symptômes.

OIDIUM

Analyse de risque

Observations:

Des symptômes sur grappes sont signalés sur les témoins non traités. Au vignoble, quelques baies sont impactées sur les parcelles sensibles.

Stade de sensibilité:

Les conditions actuelles restent favorables à l'oidium, de plus un volume de feuillage important et une forte hygrométrie sont des facteurs aggravants. La période de sensibilité est maximale jusqu'au stade "fermeture de la grappe".

Oïdium sur grappe.

Préconisations

Au stade "fermeture complète", la protection peut être stoppée sur les parcelles saines. En présence de symptômes, restez vigilants, protégez jusqu'à la véraison.

* Spécialités à base de soufre, Microthiol Spécial Disperss, Sulforix LS, Citrothiol DG et autres spécialités ; soufre mouillable ; 12,5kg/ha (dose homologuée), 6kg/ha (dose conseillée) ; Héliosoufre, soufre mouillable, 7,5L/ha (dose homologuée), 5L/ha (dose conseillée).

Le nombre d'application maximum est de 12 pour Héliosoufre, elle est de 8 pour les autres spécialités à

base de soufre.

Spécialités à base de Benzophénone.

* Vivando, Algèbre, métrafénone, 0,2L/ha (2 applications max)

Famille des IDM: recommandation 2 applications/an.
* Lidal, Concorde, tétraconazole, 0,25L/ha (2 applications max)

* Mayandra, tébuconazole, 0,5L/ha, (3 applications max), **CMR**

* Score, difénoconazole, 0,2L/ha (2 applications max)

* Ecrin Pro, fenbuconazole, 1,5L/ha (2 applications max)

* Safran, tétraconazole/fenbuconazole, 0,4L/ha (2 applications max)

Spécialités à base d'Amidoxime + IDM

* Dynali, Rocca, Conydia, cyflufenamid/difénoconazole, 0,5L/ha, (2 applications max)

Attention aux mélanges Enervin + IDM.

Alternative

Les spécialités à base de soufre sont des produits de biocontrôle.

Réaliser un effeuillage favorise l'aération et l'insolation des grappes, l'oidium est sensible aux UV.

A retenir

Protégez les parcelles jusqu'au stade "fermeture de la grappe".

VERS de la GRAPPE

Analyse de risque

Observations

Eudemis: le vol se poursuit, quelques pontes sont signalées.

Eulia: le vol de G2 se termine.



Ponte d'eudemis.

Analyse de risque

En G1, le nombre de glomérules relevé indique une pression eudemis faible. Ponctuellement, sur des parcelles non confusées, la pression peut être plus élevée.

Seuil de nuisibilité: 50 à 80 glomérules pour 100 inflorescences.

(Avec confusion sexuelle: 5 à 10 inflorescences avec au moins un glomérule pour 100 inflorescences).

Préconisations

Réalisez un traitement sur la G2, sur les parcelles où

le seuil de nuisibilité a été dépassé en G1, lors du comptage des glomérules. Pensez à relever les pièges.

Produits ovicides stricts: A positionner en fin de semaine, en secteurs précoces.

* Explicit EC, Steward Ec indoxacarbe, 0,250L/ha (3 applications max)

Début des pontes aux premières éclosions:

A positionner à partir du début de la semaine prochaine, en secteurs précoces.

* Affirm, Proclaim, emamectine, 1,5L/ha (3 applications max)

Début des éclosions (tête noire): A positionner à partir du début de la semaine prochaine, en secteurs précoces.

* Success 4, Musdo 4, spinosad, 0,1 L/ha (2 applications max)

* Delfin, bacillus thuringiensis 0,75kg/ha (6 applications max)

* DipelDF, bacillus thuringiensis ssp.kurstaki, 1kg/ha (6 applications max)

Alternatives

La confusion est une méthode biocontrôle.

A retenir

Surveillez les pontes.

CICADELLES VERTES

Analyse de risque

Observations

A ce jour, les populations larvaires sont faibles.

Analyse de risque

La gestion du ravageur repose sur une surveillance des populations larvaires. A ce jour les populations sont largement en dessous du seuil.



Le seuil d'intervention est de 100 larves pour 100 feuilles.

Larves de cicadelles vertes.

Préconisations

Aucun traitement n'est à envisager, si vous n'êtes pas au seuil.

Alternatives:

Les applications à base d'argile sont des produits de biocontrôle, qui doivent se faire dès l'apparition des premières larves.

* Sokalciarbo wp, Baikal kaolin, 10kg/ha (4 applications max)

* Argibio, Kaolinite, 10kg/ha (produit normé NFUengrais)

A retenir

Surveillez vos parcelles.

FLAVESCENCE DOREE

Analyse de risque

Observations

Les stades larvaires observés au vignoble sont compris entre L2 et L4. Des ceps atteints par la flavescence dorée sont observés sur les parcelles.



Cep atteint par la flavescence dorée.

Préconisations

Le T1 et le T2 sont terminés. Pour le T3, les dates seront précisées ultérieurement par la DRAAF, le traitement est réalisé sur les adultes.

Le T3 est obligatoire sur les vignes mères, il est soumis à analyse de risque pour les autres parcelles. Les situations les plus à risque sont celles avec présence de pieds contaminés lors de la prospection 2020, les parcelles situées dans l'environnement proche de friches de vigne et celles à proximité de foyers détectés.

Surveillez vos parcelles et coupez les pieds qui présentent des symptômes.

A retenir

Prochain traitement T3, sur les adultes.

MESURE AGRO-ÉCOLOGIQUE 21

Des alliées pour lutter contre les insectes: les chauves-souris .

En France, on dénombre trente-quatre espèces de chauves-souris, la plus part sont menacées. Elles représentent un tiers des mammifères terrestres. Les chauves-souris présentes sur le territoire pèsent au maximum 60 grammes pour environ 40 cm d'envergure. Il n'existe aucune suceuse de sang, mais en revanche ce sont de grandes insectivores.

L'alimentation:

Les chauves-souris présentes en France et en Europe sont insectivores. Elles représentent une aide précieuse pour l'homme et les cultures car elles dévorent chaque nuit 50 % de leur poids en insectes nocturnes comme les papillons de nuit, les coléoptères, les mouches, les moustiques. Le rôle de ce mammifère volant dans l'écosystème est vraiment important. En viticulture la chauve-souris est un prédateur de l'eudemis (lépidoptère nocturne).

L'habitat:

Les milieux hébergeants les chauves-souris sont variés. Elles peuvent utiliser des constructions (maison, cave, vide sanitaire, puits, disjointements divers des bâtiments, toitures, ponts...), des cavités souterraines (mines, carrières souterraines, terriers) et les arbres (anfractuosités des écorces, trous de pics...).

L'environnement favorable aux chauves-souris:

Les aménagements structurant le paysage sont essentiels pour le déplacement des chauves-souris. Par exemple, le Petit Rhinolophe suit pour chasser les lisières et les haies. Les prairies, les boisements, les bandes enherbées sont des milieux de chasse particulièrement utilisés par les chauves-souris. Elles évitent de se déplacer au-dessus des vastes espaces cultivés.

Les infrastructures et cavités leur servant de gîtes doivent être conservées et protégées. Il est également possible de poser des nichoirs artificiels. Il faudra notamment éviter de perturber ces lieux de gîtes en période de mise-bas et d'hibernation.

La pratique agricole ayant le plus d'impact sur les chauves-souris, est l'emploi des insecticides, ils font chuter le nombre d'insectes et ont également un effet toxique sur les chauves-souris en polluant leur régime alimentaire. Le raisonnement des applications d'insecticides permet de limiter les effets néfastes sur les populations.

L'utilisation de certains vermifuges pour le bétail a également des conséquences négatives sur la faune coprophage (insectes) et les chauves-souris qui s'en nourrissent.

Ci contre, le descriptif de trois espèces fréquentes sur le territoire:

* La Pipistrelle commune, est l'espèce la plus abondante et la plus facile à identifier. Elle occupe une large gamme d'habitat, allant des milieux forestiers, aux terres agricoles en passant par les zones urbaines denses.

* La Barbastelle, affectionne les milieux forestiers assez ouverts et les espaces bocagers.

* Le petit Rhinolophe, affectionne les milieux agricoles traditionnels, les zones urbanisées riches en espaces verts. Elle a une préférence cependant pour les prairies naturelles. Les massifs forestiers (surtout feuillus) sont prospectés pour la chasse.

VII - Pipistrelle Commune
Pipistrellus pipistrellus

CHAMBRE D'AGRICULTURES
BIOLOGIQUES
ATTENTIVES
Conservatoire d'espaces naturels Aquitaine

Statut de protection:
Directive Habitat-Faune-Flore : Annexe IV
Convention de Berne : Annexe II
Code UICN : France : Préoccupation mineure



Crédit photo : Par Gilles San Martin from Namur, Belgium



Gîtes Chiroptères :

Hiver :



Été :



Régime alimentaire :
Généraliste



Diptères **Lépidoptères**

Et autres insectes ...

IV - Le Petit Rhinolophe
Rhinolophus hipposideros

CHAMBRE D'AGRICULTURES
BIOLOGIQUES
ATTENTIVES
Conservatoire d'espaces naturels Aquitaine

Statut de protection:
Directive Habitat-Faune-Flore : Annexe II et IV
Convention de Berne : Annexe II
Code UICN : France : Préoccupation mineure



Crédit photo : Fabrice MIAUZI



Crédit photo : Nolwenn QUERO



Gîtes Chiroptères :

Hiver :



Été :



Régime alimentaire :
Pas de spécialisation



Lépidoptères **Diptères**



Hyménoptères **Coléoptères**

Et d'autres insectes...

I - La Barbastelle,
Barbastella barbastellus

CHAMBRE D'AGRICULTURES
BIOLOGIQUES
ATTENTIVES
Conservatoire d'espaces naturels Aquitaine

Statut de protection:
Directive Habitat-Faune-Flore : Annexe II et IV
Convention de Berne : Annexe II
Code UICN : France : Préoccupation mineure



Crédit photo : Nolwenn QUERO



Gîtes Chiroptères :

Hiver :



Été :



Régime alimentaire :
Spécialisé



90 à 99 % Lépidoptères **9 % Diptères**



6 % Neuroptères **3 % Hyménoptères**

DIVERS

Maladies du bois: Des symptômes sont signalés avec des formes lentes ou apoplectiques.



Apoplexie.

Erinose: Présence de symptômes sur les parcelles sensibles.



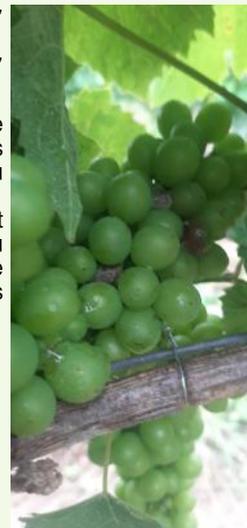
Erinose sur jeune rameau.

Botrytis: Des symptômes sur grappes sont signalés sur le vignoble, dans certaines situations il peuvent être associés à des dégâts de Black-rot. Les conditions météorologiques du mois de juin ont été favorables au développement du botrytis.

La période de traitement est en cours, intervenir juste avant la "fermeture de la grappe". Les interventions sont à limiter aux parcelles sensibles et à historique.

* Scala, Pyriméthanol,
2,5L/ha (1 application max)
* Lazulie, Fénhexamid,
1,5 kg/ha (1 application max)

Privilégier la prophylaxie: maîtrise de la vigueur, aération des grappes, effeuillage et gestion du risque vers de la grappe et oïdium. L'effeuillage à la nouaison permet de limiter le développement du botrytis, il doit être réalisé côté soleil levant pour éviter les risques de brûlures.



Botrytis sur grappes.

Prochain bulletin le 13 juillet

Pensez à utiliser les équipements de protection appropriés pour chaque traitement

La liste des mesures alternatives sur : https://tarn.chambre-agriculture.fr/fileadmin/user_upload/Occitanie/074_Inst-Tarn/1-PRODUCTIONS_TECHNIQUES/Viticulture/Documents_techniques/Protection_vignoble/liste_alternatives_prophylaxie_2019.pdf



Action cofinancée par le Fond Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) et l'agence de l'Eau Adour Garonne - L'Europe investit dans les zones rurales

Ce bulletin fournit un conseil pour les parcelles de la zone géographique du Tarn. Il s'appuie sur le réseau d'observation des vignes réparti sur cette même zone géographique. Il est réalisé à l'aide de modèles validés (mildiou), d'autres en cours de validation (oïdium) qui tiennent compte des prévisions météorologiques. Ce bulletin technique s'appuie sur l'analyse de risque du dernier BSV consultable sur les sites internet de la DRAAF Occitanie (<http://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr>) et de la CRA Occitanie (www.occitanie.chambre-agriculture.fr). Sauf mention spécifique, les préconisations s'appliquent à l'ensemble de ce territoire et le traitement portera sur l'ensemble de la parcelle. Respectez les conditions d'utilisation des produits phytosanitaires et assurez-vous du respect des bonnes pratiques. Les produits cités peuvent être trouvés sur le site internet e-phy : <http://ephy.anses.fr>. Les préconisations de ce bulletin ne peuvent en aucun cas se substituer à l'observation de la parcelle. L'agriculteur demeure responsable de ses décisions et de ses interventions. Il est particulièrement important de bien lire l'étiquette avant toute manipulation (voir la fiche Bonnes pratiques d'utilisation des produits phytos). N'utilisez que des produits phytosanitaires autorisés par vos éventuels cahiers de charges spécifiques.

La Chambre d'agriculture du Tarn est titulaire d'un contrat d'assurance n°07011424 - 2128 av 02 garantissant notamment sa responsabilité civile professionnelle pour l'activité de conseil indépendant en préconisations phytopharmaceutiques.

La Chambre d'agriculture du Tarn est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.

Siège social : 96 rue des agriculteurs
BP 89 - 81003 ALBI Cedex
Tél.: 05 63 48 83 43 - Fax: 05 63 48 83 09
Email : accueil@tarn.chambagri.fr
Rédigé par : Virginie VIGUES, Thierry MASSOL,
Marie Laure MURATET
v.vigues@tarn.chambagri.fr - 06.61.99.57.86
t.massol@tarn.chambagri.fr - 07.86.17.86.03
ml.muratet@tarn.chambagri.fr - 07.80.56.95.60

